Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20261015-DEL20260110_1-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 15 octobre, à 19 heures 30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 9 octobre 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Étaient présents : Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Absent excusé non représenté : Aymeric RENAUX.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

20260110 – Salle Jean-Baptiste Morin – Choix du bandeau de façade et approbation du devis

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu la délibération n° 2026-101 du 3 septembre 2026 relative à la réalisation d'un bandeau de façade pour la salle Jean-Baptiste Morin ;

Vu les devis n° PR2610-0511 et PR2610-0512 établis le 5 octobre 2026 par la société Jézéquel Publicité & Signalétique ;

Considérant les deux propositions de signalétique présentées pour la façade de la salle Jean-Baptiste Morin ;

Considérant qu'il convient de déterminer le modèle définitif et d'approuver la dépense correspondante ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de retenir la version n° 1 du bandeau de façade de la salle Jean-Baptiste Morin ;

APPROUVE le devis correspondant de la société Jézéquel Publicité & Signalétique, pour un montant de 895,11 € HT, soit 1074.13 € sans la pose.

AUTORISE le maire à signer le devis, le bon à tirer correspondant à la maquette retenue et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération précise et actualise la délibération n° 2026-101 du 3 septembre 2026 en ce qui concerne le choix du modèle et le montant de la dépense ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, à l'opération 297.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20261015-DEL20260110_1-DE

	Version 1
Inscription	Salle Jean-Baptiste Morin
Dimensions	5,84 × 0,90 m
Fourniture HT	895,11 €
Pose HT	720,00 €
Total HT	1 615,11 €
Total TTC	1 938,13 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Le maire
Daniel COMMAULT

Le secrétaire de séance
Daniel MACÉ

signé le 29 10 2026